



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION ARC CLUB RISLOIS POUR LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 EN SALLE D'ARMES "REZ-DE-CHAUSSÉE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales  
VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques  
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire  
VU l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative,

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Franck POTEL représentant de l'Association Arc Club Rislois, à utiliser la salle d'Armes au rez-de-chaussée le samedi 10 octobre 2026 en vue d'accueillir : un loto,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée », située 4 Place du Général de Gaulle

**Le Maire décide de** signer avec l'Association Arc Club Rislois, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rez-de-chaussée »

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 4 mai 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

